



Nancy le 6 octobre 2017

LETTRE OUVERTE

A l'attention de Mr Creusat Directeur régional de l'Insee

Les quatre organisations syndicales représentatives du CHSCT 54 ont toutes sollicité une demande d'expertise externe pour étudier les risques psycho-sociaux ressentis par les agents de l'INSEE Nancy à la suite de la réforme territoriale.

Cette demande unanime a été validée en CHSCT par un avis motivé du 15 décembre 2015.

Selon la procédure prévue à l'article 24 du CHSCT.

"Si l'administration refuse la désignation d'un expert, elle doit motiver son refus et sa décision motivée doit être communiquée au CHSCT ministériel."

Or, selon M. Spettel (ISTT) et nos questionnements auprès de nos instances nationales, votre décision motivée n'a jamais été communiquée au CHSCT ministériel.

A moins que vous ayez transmis votre décision motivée à la Direction Générale de l'INSEE, pourriez vous nous préciser la date de votre envoi et la date de l'envoi de la DG au CHSCT ministériel ?

Cette situation est inadmissible !!

Nous considérons que la non transmission de ces documents est une entrave au bon fonctionnement du CHSCT 54 ainsi qu'une entrave à l'information du CHSCT ministériel.

Dans le respect des agents de votre direction, confrontés avec brutalité à cette réforme, qui influe défavorablement sur leurs conditions de travail, nous exigeons une réponse de votre part dans les meilleurs délais.

Les représentants CFDT, Solidaires, FO et CGT Finances